

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUIN 2010

Convocation du 2 juin 2010

L'an deux mille dix, le huit juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

**PRESENTS** : Rémy MOULIN, Christine ORAIN, André QUELEN, Maryse LAURENT, Annie LABBE, Jacques BLANCHARD, Eliane BOUGUET, Gilles LELIONNAIS, Marie-Françoise DUPLÉNNE, Jean-Pierre STEPHAN, Jean-Paul LE MEE, Albert MAHE, Françoise UGUEN, Michel JUHEL, Huguette DELEPINE, Annie REY, Annick MOISAN, Bruno BEUZIT, Frédéric LE MENEZ, Claire BRASSIER (s'absente à partir de l'affaire n°5 et donne pouvoir à Annie REY), Pascale GALLERNE, Xavier BIZOT, Chantal JOUAN, Pierre DUVAL, Anne-Laure LE BELLEGO et Martial COLLET

**ABSENTS** : Anita MELOU (donne pouvoir à Christine ORAIN)  
Jean-Loïc DEMONFORT (donne pouvoir à Bruno BEUZIT)  
Jean-Pierre HAMON (donne pouvoir à Anne-Laure LE BELLEGO)  
Jean-Yves BERNARD (donne pouvoir à Pierre DUVAL)  
Jean-François ANDRIEUX  
Fabienne LAGADEUC

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Annick MOISAN

-----

### **1- adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 11 mai 2010.

### **2- compte de gestion 2009**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **APPROUVE** le compte de gestion 2009 du receveur municipal.

### **3- compte administratif 2009**

M. LE MAIRE ayant quitté la salle après la présentation du compte administratif, c'est sous la présidence de Mme Christine ORAIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, que le Conseil Municipal, par vote à main levée, **ARRETE** comme suit le compte administratif 2009 :

COMMUNE :

- par 25 voix

- et 4 abstentions (Pierre DUVAL et son pouvoir Jean-Yves BERNARD et Anne-Laure LE BELLEGO et son pouvoir Jean-Pierre HAMON)

- Investissement :

dépenses :	9 963 570,76 €
recettes :	9 969 145,53 €

- Fonctionnement :

dépenses :	10 468 767,63 €
recettes :	17 278 724,87 €

EAU

- à l'unanimité

- Investissement :

dépenses :	188 279,46 €
recettes :	228 988,02 €

- <u>Fonctionnement</u> :	
dépenses :	743 440,71 €
recettes :	1 033 103,11 €

#### ASSAINISSEMENT

##### - à l'unanimité

- <u>Investissement</u> :	
dépenses :	223 652,67 €
recettes :	256 716,64 €
- <u>Fonctionnement</u> :	
dépenses :	667 476,31 €
recettes :	900 814,27 €

#### Z.A. DE BEAUCEMAINE

##### - par 28 voix

##### - et 1 abstention (Jean-Paul LE MEE)

- <u>Investissement</u> :	
dépenses :	145 829,66 €
recettes :	72 914,83 €
- <u>Fonctionnement</u> :	
dépenses :	72 914,83 €
recettes :	72 914,83 €

#### **4- affectation des résultats d'exploitation : exercice 2009**

##### - BUDGET COMMUNE

Le besoin de financement en section investissement est de 726 870,67 €. Le résultat d'exploitation au 31.12.2009 de 6 809 957,24 € permet de réaliser cet auto-financement que le conseil municipal **DECIDE** par vote à main levée, **à l'unanimité**.

##### BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **DECIDE** d'un besoin de financement en section d'investissement de 0 €.

##### BUDGET ASSAINISSEMENT

Le besoin de financement en section investissement est de 126 742,31 €. Le résultat d'exploitation au 31.12.2009 de 233 337,96 € permet de réaliser cet autofinancement que le conseil municipal **DECIDE** par vote à main levée, **à l'unanimité**.

#### **5- dotation de solidarité urbaine : rapport annuel 2009**

Le conseil municipal **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel sur les actions de développement social urbain menées en 2009 en relation avec l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

#### **6- remboursement d'assurance**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **ACCEPTE** l'encaissement d'un remboursement d'assurance de la SMACL de **379,60 € TTC** (restitution du montant de la franchise pour 2 panneaux de signalisation dégradés).

#### **7- rocade urbaine (RD712) : transfert de parcelles à la commune de Ploufragan**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
- vu l'article L.5216-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales sur la définition de l'intérêt communautaire ;  
- vu l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
- vu la délibération de Saint-Brieuc Agglomération en date du 17 décembre 2009 ;

- **ACCEPTÉ**, dans le cadre de la rocade urbaine, le transfert par Saint-Brieuc Agglomération dans le domaine communal, à l'euro symbolique, de terrains pour une surface totale de 4 192 m<sup>2</sup> ;

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte définitif et tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

#### **8- bilan des acquisitions et cessions immobilières 2009**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2009.

#### **9- revêtements de chaussées : programme 2010**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché pour la réalisation du programme d'entretien de chaussées 2010 (chaussées des rues de Beau Soleil, du Trégor, d'Argoat et une reprise de tranchée rue de la Loge) avec l'entreprise SCREG pour un montant de **196 929,13 € TTC**.

#### **10- restructuration de l'hôtel de ville : avenant 2 – prolongation de délai**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ADOpte** l'avenant n°2 au marché de restructuration de l'accueil général de la mairie prolongeant le délai global d'exécution de 1 mois, portant ainsi la date de fin des travaux au 5 juillet 2010 ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

A PLOUFRAGAN, LE 9 JUIN 2010

Pour le Maire absent,  
l'Adjoint